

Notes à l'intention des utilisateurs de données

1. Le recensement de l'agriculture de 1971 a eu lieu le 1 juin, 1971.
2. Le terme "ferme de recensement" est défini comme étant une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une acre ou plus dont les ventes de produits agricoles au cours des douze mois précédant la date du recensement se sont élevées à \$50 ou plus.

Règle de l'emplacement principal

Bon nombre d'exploitations agricoles au Canada sont composées de nombreuses parcelles de terre situées en plusieurs endroits. Ces diverses parcelles sont souvent situées dans des régions géographiques distinctes (comme des cantons ou des comtés). En pareil cas, selon la «règle de l'emplacement principal», toutes les données recueillies portant sur l'exploitation agricole sont imputées à la région géographique où se trouve l'emplacement principal de l'exploitation agricole.

Facteurs de conversion

Les facteurs de conversion suivants sont utilisés dans cette publication pour faire la conversion entre différentes unités de mesure:

- 1 acre = 0.404 685 6 hectare
- 1 hectare = 2.471 acres
- 1 arpent = 0.845 acre
- 1 pied carré = 0.092 903 04 mètre carré
- 1 mètre carré = 10.763 91 pieds carrés
- 1 kilogramme = 2.204 622 6 livres
- 1 livre = 0.453 592 4 kilogramme

Confidentialité

Statistique Canada est parfaitement conscient de l'importance que revêt la protection du caractère confidentiel des renseignements recueillis dans le cadre du recensement. Tous les tableaux diffusés doivent respecter les contraintes imposées par la confidentialité. A cette fin, chaque tableau fait l'objet d'un certain nombre de contrôles informatisés visant à supprimer toutes les données susceptibles d'entraîner la divulgation de renseignements relatifs à une exploitation agricole précise. De plus, nous ne publions pas séparément les données sur les unités géographiques ne comportant que très peu d'exploitations agricoles, mais les incorporons aux informations portant sur une région géographiques voisine.